

ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE AUX MANDATAIRES SOCIAUX D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 5 novembre 2020, un programme d'attribution d'actions de performance pour les mandataires sociaux du Groupe. Ce plan est conforme à la politique du Groupe en matière de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 5 novembre 2020.

L'attribution d'actions de performance, à l'échéance du plan, est soumise à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence sur les trois exercices fiscaux concernés (exercices 2020-21, 2021-22 et 2022-23).

Le nombre d'actions « théoriques » de performance attribuées est égal :

- Pour Monsieur Belmer : à 125% du salaire de base annuel brut divisé par la valeur de l'action Eutelsat Communications établie conformément à la norme IFRS 2¹, soit, après prise en compte du plafond de surperformance de 130 % de la cible, un total de 170 468 actions « théoriques » ;
- Pour Monsieur Azibert : à 160% du salaire de base annuel brut divisé par la valeur de l'action Eutelsat Communications établie conformément à la norme IFRS 2, soit, après prise en compte du plafond de surperformance de 130 % de la cible, un total de 121 985 actions « théoriques » ;

En cas de performance « cible » (en l'absence de surperformance) et de respect de la condition de présence, le nombre d'actions attribuées serait respectivement de 131 129 et 93 834 unités pour Messieurs Belmer et Azibert.

Les objectifs de performance fixés par le Conseil d'administration sur la période de trois exercices définis sont les suivants :

- Pour 40% un objectif de chiffre d'affaires des nouvelles activités,
- Pour 20% un objectif de Cash-flow libre discrétionnaire² tel que défini par le Groupe,
- Pour 20% un objectif en matière de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise),
- Pour 20% un objectif de TSR relatif³.

¹ Le cours de bourse utilisé pour ce calcul correspond au cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan (du 8 octobre 2020 au 4 novembre 2020)

² Le cash-flow libre discrétionnaire se définit comme le flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements « cash » ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus.

³ Le TSR est le taux de rentabilité d'une action sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée (donc l'évolution du cours de Bourse). Le TSR relatif est calculé sur la base de la médiane d'un panel de sociétés comparables constitué par des acteurs clé dans le secteur d'activité du Groupe. La composition détaillée de ce panel figure en en page 47 de l'URD 2019-20

Les objectifs de chiffre d'affaires et de DFCF sont confidentiels et sont fondés sur le plan stratégique du Groupe. Pour des raisons de confidentialité, le détail de ces objectifs ne peut être rendu public qu'a posteriori et après avoir été évalué par le Conseil d'administration. Pour le TSR relatif, le pourcentage d'acquisition effectif d'actions serait de 0 % en cas de performance inférieure à la médiane du panel. Pour le critère de RSE un objectif de taux de féminisation a été fixé en prenant en compte la structure actuelle de l'effectif du Groupe, les spécificités de son secteur d'activité, le niveau de turnover et les recrutements prévisionnels.

L'attribution définitive de ces actions « théoriques » interviendra à compter de novembre 2023, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance mentionnées ci-dessus.

Les mandataires sociaux doivent conserver à titre d'investissement personnel 20 % des actions de performance acquises jusqu'au terme de leur dernier mandat de mandataire social ; cette obligation de conservation s'applique jusqu'à une valeur équivalent à 200 % de leur rémunération fixe annuelle.

Pour rappel, la politique de rémunération du Groupe est détaillée dans le Document d'Enregistrement Universel 2019-20 publié ici :

https://www.eutelsat.com/files/PDF/investors/2019-20/ETL%20COM_DEU%202019-20.pdf.

À propos d'Eutelsat Communications

Créée en 1977, Eutelsat Communications est l'un des plus grands opérateurs de satellites au monde. Grâce à sa flotte mondiale de satellites et à ses infrastructures au sol, Eutelsat permet à ses clients des secteurs Vidéo, Données, Services aux gouvernements et Connectivité Fixe et Mobile d'établir des liaisons efficaces à destination de leurs propres clients, où qu'ils se trouvent. Eutelsat diffuse plus de 6 600 chaînes, opérées par les plus grands groupes de télévision, touchant une audience d'un milliard de téléspectateurs équipés pour la réception satellite ou connectés aux réseaux terrestres. Basée à Paris, Eutelsat s'appuie sur un réseau mondial de bureaux et de téléports. Ses équipes, constituées de mille collaborateurs originaires de 46 pays, s'engagent au quotidien pour offrir la meilleure qualité de service. Eutelsat Communications est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) sous le symbole ETL.

Pour en savoir plus sur Eutelsat, consultez www.eutelsat.com

■ Presse

Joanna Darlington

Tél : +33 1 53 98 31 07

jdarlington@eutelsat.com

Jessica Whyte

Tél : +33 1 53 98 46 21

jwhyte@eutelsat.com

■ Investisseurs

Joanna Darlington

Tél : +33 1 53 98 31 07

-
jdarlington@eutelsat.com

Cédric Pugni

Tél : +33 1 53 98 31 54

cpugni@eutelsat.com

Alexandre Illouz

Tél : +33 1 53 98 46 81

ailouz@eutelsat.com